
RÉUNION DU
8 OCTOBRE 2024

OBJET :

RAPPORT N° 1
APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU
DU 26 JUIN 2024

NOMBRE DE VOIX :

En exercice : 12

Présents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 6

Étaient présents :

Conseil départemental :
M. Jacques LEMARE (Président de séance),
Conseil régional :
Mme Sylviane BOENS
EPCI :
M. Olivier LECOMTE, M. Yves VEILLOT

Étaient absents représentés :

Conseil départemental :
Mme Evelyne DELAPLACE
EPCI :
M. Francis BESNARD

Pouvoirs :

Mme Evelyne DELAPLACE donne pouvoir à M. Jacques LEMARE
M. Francis BESNARD donne pouvoir à M. Olivier LECOMTE

Étaient absents non représentés :

Conseil départemental :
M. Marc GUERRINI, M. Jean-Noël MARIE, M. Stéphane LEMOINE
EPCI :
M. John BILLARD

Secrétaire de séance : M. Olivier LECOMTE

LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 2 octobre 2024,

VU le règlement intérieur approuvé par le Conseil syndical le 13 décembre 2022,

VU le projet de procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil Syndical du 26 juin 2024,

VU le rapport n° 1 du Président,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** le Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil Syndical du 26 juin 2024.

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE

